Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le chef du DSAS déplore la grève des médecins assistants

Le chef du Département de la santé et de l'action sociale a appris la décision de l'Association suisse des médecins assistants et des chefs de clinique (ASMAV) de déclencher une grève. Selon l'ASMAV, cette grève aurait simplement pour but d'empêcher la facturation des prestations fournies. Le chef du DSAS déplore cette grève, du fait que des décisions substantielles ont déjà été prises pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des médecins assistants.

L'amélioration des conditions de travail et de rémunération des médecins assistants, décidée par le Conseil d'Etat le 4 novembre 2002, est concrétisée par quatre mesures.

La première concerne l'octroi d'un 13ème salaire. Les médecins assistants recevront un demi 13ème salaire dès juillet 2003 et un 13ème salaire complet dès janvier 2004.

La deuxième mesure porte sur une prolongation (pendant 9 ans au lieu de 5 à 6 actuellement) des augmentations de salaire. Le but de cette mesure est de permettre aux médecins assistants et chefs de clinique qui restent en poste plus de 5 à 6 ans de continuer d'avoir un salaire qui progresse.

La troisième mesure réduit l'horaire hebdomadaire maximum de 60 heures à 55 heures dès le 1er janvier 2003 et de 55 heures à 50 heures au 1er janvier 2004.

La quatrième mesure consiste à transformer les contrats de travail actuellement d'une durée limitée de 6 à 18 mois en contrats de durée indéterminée.

Le seul point qui reste en suspend concerne le décompte des heures. Le Conseil d'Etat a admis de passer d'une moyenne semestrielle, prévue par l'actuel règlement sur les médecins assistants, à une moyenne trimestrielle conformément à la pratique des autres hôpitaux universitaires. L'ASMAV réclame, quant à elle, un décompte hebdomadaire. Compte tenu des difficultés d'application de cette nouvelle loi sur le travail, un avis de droit a été demandé sur ce point au Secrétariat à l'économie (Seco), consulté par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) et par le Canton de Vaud, pour savoir dans quel esprit le litige pourrait être résolu.

Le chef du DSAS exprime sa surprise face à la décision de grève administrative de l'ASMAV, qui fait abstraction des améliorations déjà apportées au statut des médecins assistants et qui précède la réponse du Seco.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 novembre 2002